# REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

---

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260122-DCM03_2026-DE

**Séance du Conseil Municipal du 22 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 22 janvier à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 15 janvier 2026.

PRESENTS : Messieurs BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PLAUD Mathieu, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, JOGUET Françoise, PETIT (QUÉAU) Karen.

POUVOIR : Pascal BENOIT donne pouvoir à Françoise JOGUET
ABSENTE EXCUSÉE : Angélique TRESSEL

SECRETAIRE : Corentin BOUGRO

Conseillers en exercice : 12

---

**DCM03/2026 Autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

Le 19 décembre 2025, le Conseil Municipal a délibéré sur une autorisation d'engagement, de mandatement et de liquidation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026. Cette autorisation est limitée au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025. Or dans le calcul au chapitre 23, ont été intégrés les restes à réaliser 2024 qui auraient dû être exclus.

Le Conseil Municipal doit retirer cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la délibération n°DCM50.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 22 janvier 2026
Pour extrait conforme

**La Secrétaire de Séance**
**Françoise JOGUET**

**Le Maire,**
**Christian LEMEE**

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 30 JAN. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 30 JAN. 2026